N° 156. Jeudi 9 Juin 1842. 43me Année.

Journal de La Haye.

LA HAYE, *le 8 juin.*

S. M. le roi voyageant sous le nom de comte de Heinsberg, est arrivé, le 3 juin, vers 10 heures du soir, à Aix-la-Chapelle, et a continué immédiatement son voyage pour Luxembourg, en passant par Montjoie. Le 4 au soir, on attendait à Aix-la-Chapelle, S. A. R. le prince Alexandre des Pays-Bas, se rendant de La Haye à Luxembourg.

Le *Rheinische Courant* nous apprend que S. M. le comte de Nassau a quitté Ems, avant-hier de bonne heure, pour aller déjeuner à Soodyk. S. M. était accompagnée de LL. AA. RR. le prince de Nassau-Weilburg et la princesse Sophie, sa fille.

L'exposition au local de la Société des Beaux-Arts, en cette résidence continue à attirer la foule. Le salon s'est enrichi, ces jours-ci, de deux petits tableaux de genre de M. Schmidt, à Amsterdam et d'un charmant paysage, à vue de mer, de notre compatriote Mr. A. Waldorp.

— La direction de l'atelier de travail pour les indigens à Flessingue a accusé réception, par la voie des journaux, d'une somme de 379 fl. 71 c. qui lui a été transmise par M. A. Royseli comme produit de son drame, intitulé : *Albert de Bavière*, qu'il a publié au bénéfice de cet établissement si utile. Cette direction rend un juste hommage à la philanthropie de M. Royseli qui déjà antérieurement a consacré le produit de sa plume à d'autres actes de bienfaisance.

On écrit d'Anvers, 6 juin :

« Le pyroscaphe belge *British-Queen*, capitaine Keane, parti d'Anvers le 4 mai et le 8 mai suivant de Southampton (Angleterre) pour New-York, a été rencontré le 20 mai, en lat. 45° N. et 30° 30' long. O., par le navire *Grace Darling*, arrivé le 1er juin à Cove of Cork. Le *British-Queen* comptait par conséquent 12 jours de mer depuis son départ de Portsmouth. Le vent était bien adverse, le pyroscaphe avait cependant essuyé beaucoup de gros temps. »

Une lettre de Hambourg, du 1er juin, mande ce qui suit :

« D'après un calcul approximatif qui n'est pas fort éloigné de la vérité, le dommage matériel causé par l'incendie s'élèverait à 30 millions de banco (60 millions de thalers). Pour couvrir ces pertes, il faudrait prélever un impôt de 50 pour cent sur toutes les parties de l'Allemagne et de tous les pays, alimentés de notre place. Mais, déduction faite de 10 millions de banco, le paiement de 20 pour cent du dommage (40 millions de banco) se fera par les Sociétés d'assurance étrangères. 10 pour cent seront payés par les Sociétés d'assurance de cette ville même. Le reste du dommage, environ 20 pour cent d'indemnité, sera couvert au moyen d'un emprunt d'environ 30 millions de marcs banco que devra faire l'état, emprunt dont on devra non-seulement payer l'intérêt, mais qu'on devra amortir peu-à-peu. Mais, déduction faite de ces ressources, il restera encore à notre charge 53 pour cent ou au-delà des deux tiers de la perte immense que nous avons subie. L'emprunt de 30 millions forme les trois quarts de la valeur des maisons brûlées. Il faut encore ajouter à tout cela, le déficit de valeurs qu'ont les actions des Sociétés d'assurances de notre ville qui n'est en état de payer, actions qui sont dans les mains de veuves et d'autres personnes, et qui absorberont une grande partie de leurs revenus. »

« On annonce de Vienne que S. M. l'empereur d'Autriche a donné, sur sa cassette particulière, la somme de 40,000 fl. M. de L., au profit des incendiés de Hambourg.

« Stuttgart (Wurtemberg), le 1er juin :

« Un incendie a éclaté ce matin à trois heures dans notre ville et a réduit en cendres 35 bâtimens dans l'espace de quelques heures. »

Les dernières nouvelles de Paris parlent d'une rupture entre l'Angleterre et la France, et de discussions très-orageuses qui auraient eu lieu entre M. Guizot et lord Cowley, ambassadeur britannique à Paris. Tous ces bruits sont controuvés et n'ont d'autre source que la tactique des journaux de l'opposition qui espèrent agir par là sur l'esprit des électeurs, et faire composer ainsi une nouvelle Chambre hostile au cabinet actuel. C'est dans ce but que le *Guerrier-Français* entr'autres publie un article intitulé : *La Politique de M. Guizot mènera la Guerre.*

Ces menées n'auront toutefois pas le résultat que l'on s'en promet. Un de nos correspondans, qui connaît bien l'état des esprits en France, nous assure que la majorité de la nouvelle Chambre sera favorable au ministère actuel, quoique cette majorité eût été incontestablement beaucoup plus forte qu'elle ne le sera, sans les discussions sur le traité du droit de visite, lesquelles ont jeté beaucoup d'agitation dans le pays, surtout dans les ports maritimes.

D'après une lettre de Paris, insérée dans la *Gazette Universelle* d'Augsbourg, il serait question de nommer le régent Espartero, connétable d'Espagne.

On écrit de Wisbade, le 2 juin :

« Le mariage de la princesse Marie, seconde sœur du duc régnant, avec le prince de Wasa, sera probablement célébré [illegible] ce pays [illegible] sympathie pour [illegible] présent précieux à l'auguste fiancée.

» S. A. le prince Maurice de Nassau est arrivé ici avant-hier, en [illegible] de Vienne. »

On lit dans la *Gazette de Hanovre* :

« La ville de Berlin, comme aussi l'Allemagne viennent d'acquérir, par la générosité et l'infatigable sollicitude de S. M. le roi de Prusse, une collection de 845 manuscrits indiens, presque tous en langue sanscrite, contenant les Védas en entier. C'est M. Bunsen, conseiller intime de légation, qui, par ordre de S. M., a acheté cette collection à Londres, des héritiers de feu sir Robert Chambres. Les Védas ne se trouvent dans aucune bibliothèque, ni à Paris, ni à Londres. La Bodlejana à Oxford n'a acquis cet ouvrage que depuis peu de semaines par la cession que M. le professeur Wilson fit à cette de sa précieuse collection. Feu M. Rosen préférait les Védas de Chambers à tous ceux qu'il connaissait. Les numéros contenant le Rig-Véda sont d'une beauté tout-à-fait particulière et conservés sous verre dans des montres précieuses. La copie seule de cet ouvrage a coûté 1,000 liv. st. dans les Indes. Les Védas ont 120 numéros, l'Upanischeds 26. La collection entière a été achetée pour 1,250 liv. st. M. le professeur Bunsen s'occupe en ce moment de faire un catalogue critique de ces rares ouvrages, ce pour lequel nous avons à se savant distingué une excellente traduction, en toute primeur, comme il a déjà publié une traduction de poésies sanscrites en vers allemands. »

Nous reproduisons par extrait un article d'un de nos meilleurs recueils périodiques *de Gids* où nous avons trouvé des aperçus du plus grand intérêt sur l'étude de notre histoire nationale :

FRIEDRICH VON SCHILLER'S *Geschichte des Abfalls der Vereinigten Niederlanden. Fortgesetzt von* EDUARD DULLER, Köln 1841. (Friederich von Schiller, Hist. de la Défection des Pays-Bas. Continuée par Edouard Duller, Cologne 1841), 3 vol. in-12.

OTTO, VON CORVIN-WIERSBITZKY, *Der Niederländische Freiheitskrieg, nach den besten Quellen bearbeitet*, Leipzig 1841. (Otton von Corvin-Wiersbitzky, la guerre d'indépendance des Pays-Bas, d'après les meilleures sources, Leipsig 1841), 1er et 2e vol. in-12.

« La Fortune règle en souveraine sur toutes choses, elle proclame la gloire d'un peuple ou la place sur les hauts faîtes, ou la guinde plutôt par le caprice que par l'équité. » Ainsi s'exprimait Salluste, lorsqu'après avoir comparé les actions et la gloire de l'ancienne Rome à celle d'Athènes, il s'aperçut combien sa ville natale, quoique non moins riche en hauts faits qu'Athènes, devait le céder à celle-ci en renom et en considération universelle.

Cette observation s'applique naturellement, en comparant Rome aux Pays-Bas, et Athènes aux autres puissances de l'Europe moderne.

Examinez les histoires générales et les considérations historiques sorties de la plume des étrangers, presque toutes que vous verrez rendre justice à l'ancienne république des Provinces-Unies et lui accorder dans l'histoire du monde la place qu'elle a réellement occupée ; partout on y atténue l'influence que sous tant de rapports elle a exercée sur l'Europe entière. Seulement Voltaire, Heeren, et très-peu d'autres, doivent être considérés comme des exceptions. Le premier, quoique peu profond dans ses recherches et l'examen des faits, souvent même historien infidèle, eut cependant le coup-d'œil assez juste, assez profond, pour considérer la République comme « le plus singulier et le

---

FEUILLETON.

Recueil des présens faits par le roi (Louis XIV) *en pierreries, meubles, argenteries et autres, à commencer de l'année 1669 jusques y compris l'année 1714 ; sauf à y ajouter ceux qui seront faits dans les années suivantes.* Manuscrit *inédit* formant deux volumes petit in-4°, avec ce titre : *Pierreries.*

Ce manuscrit, que je n'avais entrevu qu'un moment, il y a douze ans [illegible] dont je ne gardais qu'un souvenir confus, il existe, je l'ai revu, [illegible], tenu dans mes mains : on me l'a confié de nouveau. Ce manuscrit, [illegible] je reproduire ici dans ce qu'il a de plus curieux, c'est-à-dire dans [illegible] simplicité native. Cette simplicité fait son prix, comme la poussière [illegible] couvre, depuis tantôt cent soixante-dix ans, lui sert de parure. [illegible] pourtant, outre un mérite de plus : à l'exception d'un chapitre [illegible], il indique, avec les prix, leur nature, leur valeur, quelquefois [illegible] noms, et très-souvent les noms de ceux qui les reçoivent. Princes, [illegible], chanteuses, duchesses, marins, poètes, grands capitaines, [illegible], jésuites, ou valets de chambre, sont indistinctement classés dans ce volume, dont l'exactitude impartiale enregistre les dates [illegible] les sommes, sans tenir aucun compte des rangs. Ce livre, quelle main l'écrivit ? Celle d'un homme intègre, sans doute, mais aussi fort obscur, à qui la cour ne paraît pas moins étrangère que la langue. [illegible] fin ne se retrouver dans ses notes les plus rares bijoux, les plus [illegible] diamans des deux Indes, offerts aux plus anciens noms de l'Europe. [illegible] ce révélateur posthume n'inspire cependant point trop d'effroi. Est-ce un fantôme sorti du tombeau tout exprès pour lancer des accusations ? [illegible] enfant tout étonné de voir le jour, l'honnête manuscrit est fort [illegible] comment malicieux, et c'est à son insu que ses indiscrétions naïves [illegible] la politique, les mœurs et la galanterie d'un grand siècle.

D'abord, du style jugez de l'auteur. En tête du recueil dont je [illegible] très-suffisamment l'orthographe, on trouve cet *avertissement* : « *La magnificance* du roi *esté* grande par ses dons et présens qu'il [illegible] à tous les princes et potentats de toute l'Europe. Ils se sont [illegible] par leurs ambassadeurs et *envoyez*, tant empressés, [illegible] d'en faire leur cour et s'agréer à sa Majesté, qu'en ornemens d'église, [illegible] particulier s'est proposé, par les *Mémoires* qu'il a *recueillys*, [illegible] trouvé en place, d'en faire deux volumes.

Dans ces deux volumes, l'on y trouvera par chapitres tout ce que Sa Majesté a *donnée* en toutes sortes d'occasions et de *sujets*.

Il fait remarquer icy que peut-être l'on trouvera à redire qu'il a mis, [illegible] bien des endroits, la même chose.

Cette *répétition* ne cause aucun embarras, [illegible] donnant lieu elle *aydera* à faire trouver plus *facilement* ce que l'on [illegible] chercher aux occasions qui se présentent.

Il y a un chapitre des présens mis ez mains du roy ou ce particulier [illegible], par les *Mémoires*, savoir à qui Sa Majesté les a donnés. »

Ce sera, certes, un historien qui ne farde point son langage. Qui pourrait l'accuser ou d'art ou de *duplicité* ? Ainsi son témoignage est à la fois curieux et candide : vous allez voir bientôt qu'il est grave et se rattache à de très-grands événemens. Dans son travail, le digne annotateur suit un ordre diplomatique. Il classe ses joyaux selon la hiérarchie des puissances, et commence avec toute raison par le Saint-Siége. Louis XIV honore, flatte, menace ou brave Rome, suivant l'occurrence ; mais s'il n'est plus effrayé de ses foudres, il connaît sa prudence, il rend justice à son habileté, respecte son pouvoir, ménage sa politique et ménage son influence. Le roi comble donc de présens tous les sujets de Rome dont il veut s'assurer le suffrage. Les diamans que reçoit l'église ne sont-ils jamais destinés qu'à parer des ostensoirs ou des chasses ? jugez-en, je fais citer le manuscrit :

« Donné à M. le nonce du Pape, médiateur de la paix de Nimègue, une croix de diamans de neuf mille cent vingt-cinq livres.

» A un jésuite italien, une médaille d'or de la famille royale, de cinq cent soixante-quatorze livres, en considération de ce qu'il a présenté au roi un *poëme* en latin.

» A M. le cardinal Ottoboni (Pape depuis, sous le nom d'Alexandre VIII), une boîte en portrait, de diamans, de vingt-quatre mille six cent soixante-dix neuf livres.

» A Mad. la duchesse de Lanti, une croix et un collant de huit mille trois cent quarante livres.

» A M. le cardinal Gallieni, nonce en France, un service de vaisselle d'argent de dix-huit mille cinq cents livres.

» A don Alexandre Albani, neveu du Pape, pour neuf mille cent deux livres, *une table de bracelet* de quatre diamans.

» A une *musicienne* italienne qui demeurait chez le maréchal de Bellefonds, *une table de bracelet* de trois mille cent quatre-vingt-six livres.

» Au cardinal Cibo, envoyé extraordinaire d'Espagne, pour le prix de 18,510 livres, une bague d'un diamant rose très *parfaite* de forme ovale.

» A M. Camillo Filoti, gentilhomme de M. le nonce Ranucchi, une chaîne d'or de 1,500 livres, en considération des louanges qu'il a *apporté* à M. le duc de Bourgogne (1). »

Ce M. Camillo Filoti semblait avoir un nom fait tout exprès pour apporter des louanges. C'était une prérogative de Rome. Elle envoyait encore des *roses bénites*, gracieux usage, aux jeunes fiancées nées comptaient bonis à tout le monde, et vous voyez ce qu'elle recevait en échange. Mais jeune, brillant, superbe, avide de renommée, de gloire, Louis XIV avait alors en tête bien d'autres intérêts que celui de Rome ; il rêvait déjà ses conquêtes, et sa magnificence venait en aide à son ambition.

Prenez-y garde ? Ses cabinets alors ne se remplissent pas moins de bijoux que ses arsenaux d'armes et de munitions. Des troupes, braves, disciplinées, fidèles, sont toujours prêtes, mais ses présens entrent les premiers en campagne. Citons un des plus éclatans exploits de son règne. L'ambassade française d'un marchand hollandais, de van Beverning, avaient blessé l'orgueil de Louis XIV : le principe et la dignité monarchiques lui semblaient offensés, par un républicain, dans sa personne. La Hollande répondra du langage d'un de ses citoyens ; mais il faut avant tout essuyer sa défaite, détacher ses alliés, et conquérir d'abord, auprès d'elle, l'amitié de tous ses voisins. La guerre éclatera en 1672, et dès l'année 71 les bijoux parlent. Une pluie de diamans, de perles, de rubis, d'émeraudes, descend doucement à la cour sur tous les cabinets de l'Europe, gagne les salons, les antichambres, et pénètre jusqu'aux plus secrets boudoirs.

Dans cette seule année 71, le roi donne : Un bracelet de perles et diamans à l'ambassadrice de Savoie, un service de vaisselle d'argent à l'ambassadeur ; à M. l'électeur de Cologne une croix de douze diamans, valant vingt-six mille cent soixante livres ; au duc de Neufbourg seul, pour cent vingt mille francs de pierres fines ; boîtes, bagues, diamans, aux parens, envoyés, secrétaires de l'électeur de Mayence, croix et boîtes en diamans, pour vingt mille livres, à M. l'évêque de Munster. Le duc de Brunswick, le petit prince de Montbéliard, le Portugal, par les mains de la duchesse de Cadaval, le Danemarck, par celles de M. le comte de Rantzau, la Suède, représentée par MM. les comtes de Labordie, de Tott et de Spurr, reçoivent de magnifiques présens (2) ; mais tout cela qu'est-ce auprès des flots d'or qui vont couler en Angleterre ?

Qui parle ici de ces moyens de captiver, puissans en tout temps, [illegible] argent comptant ? La correspondance de Madame, les Mémoires du chevalier Temple, [illegible] Dalrymple, nous ont appris ce que put la France [illegible] Charles II, et ce qu'elle avait aussi de pensionnaires parmi les plus ardens des membres de l'Opposition. Ces tristes monumens des faiblesses humaines montrent la séduction réduite aux formes les plus grossières. Voit-on rien de semblable dans le manuscrit ? Qu'est-ce au fait que tous ces bijoux ? faveurs de cour, cadeaux diplomatiques autorisés par l'usage, appropriés aux circonstances, enrichis par la magnificence du prince, multipliés par l'intérêt du moment, offerts avec dignité, reçus avec respect, et qui n'enchaînent point, mais qui disposent les cœurs, les volontés et les suffrages !

Or donc la France riche, puissante, unie sous un roi plein de grandeur, la France, avec d'illustres capitaines, d'habiles ministres, une noblesse brave et dévouée, une marine naissante et déjà formidable, menace l'Europe. L'Angleterre seule peut tenir la lutte incertaine. Ainsi [illegible] moyens mis en jeu pour captiver son trop facile monarque ! [illegible] sœur de Charles II, la séduisante Henriette d'Angleterre, [illegible] les, traverse les flots pour revoir un frère. Que ne pourra [illegible] d'esprit, tant de grâce ! Elle a des promesses pour [illegible] son pouvoir, elle a des bijoux, des joyaux pour [illegible] d'elle encore, d'autres moyens de plaire [illegible] Quelle est cette jeune Française que [illegible] donnant le titre de duchesse, [illegible] XIV n'a pu d'abord [illegible] donc le manuscrit ; [illegible] Angleterre [illegible] 1672 et 1673.

(*La suite à demain.*)

(1) Qu'aurait une très-forte idée des libéralités de Louis XIV, si l'on n'était habitué aux sommes qu'il donne en bijoux, que la valeur qu'elles ont aujourd'hui. Mille bien mille cinq cents livres sonnaies, sous son règne, représentent un peu plus de cent mille francs, et en adoptant même le chiffre de 100,000 francs, qu'en peut en apprécier l'importance. J'en donnerai ailleurs la preuve.

(2) M. le comte de Tott reçoit, lui seul, un buffet d'argenterie de [illegible] francs. (*Note de l'auteur.*)

plus beau monument de l'industrie humaine (1). » Heeren passa sa jeunesse à Brême, alors que le commerce et la navigation de cette ville se trouvaient en pleine prospérité à l'époque de la guerre d'indépendance de l'Amérique du Nord. Ses ouvrages historiques sont aussi le résultat des impressions de ses jeunes années; car comment eut-il pu méconnaître l'ancienne République? Il l'avait donc comprise, lorsqu'il écrivit: « L'Europe »n'avait pas encore vu un état possédant un commerce comme »celui-là, une marine semblable. Le poids de cet état »dans la balance politique était d'une toute nouvelle espèce et »ces deux élémens acquirent par là une importance dans la po»litique pratique bien différente de celle dont ils avaient joui »jusqu'alors (2). » Mais, nous le répétons, la manière de voir de ces deux hommes est une exception à la règle générale.

Déjà une des histoires universelles les plus anciennes *Modern part of an universal History*, commencée en 1737, traduite chez nous sous le titre de *Hedendaagsche Historie*, avait méconnu le pays et la nation et montré beaucoup de mauvaise humeur envers la République. Les Allemands modernes, von Rotteck, von Raumer, Schlosser, Menzel, sont peut-être exempts de haine nationale; mais lorsqu'il s'agit de la République pas un d'entr'eux, quel que soit d'ailleurs le mérite de chacun, ne s'est voulu donner la peine de s'élever à la hauteur du sujet. Ecrivant en Prusse leurs histoires universelles, ils ont été influencés par le système politique de leur pays; leur science, leur exposition tout est prussien (3), jusques dans ses moindres détails. Peut-être leur bon vouloir a-t-il cédé à l'impuissance de nous peindre la République dans toute sa grandeur, et de nous la représenter dans le rôle imposant qu'elle a rempli sur la scène du monde jusqu'à la fin de la guerre de la Succession?

Souvent les hommes de génie s'élèvent au-dessus de la coutume, de la contrainte et des exigences de la mode. Des hommes supérieurs comme Herder, Schiller, Gœthe, les premiers de leur pays suivant la direction particulière de l'époque, où ils vecurent, ne dévaient pas laisser inaperçues la république et son histoire; « car, dit Heeren, les grandes âmes se sentent où elles »se trouvent chez elles. » De même que, d'année en année, des centaines de leurs compatriotes industrieux descendirent vers les Pays-Bas et y trouvèrent du pain et de la prospérité, de même ces génies se tournèrent vers la république et ses annales; là du moins, ils purent reporter leur regards sur des scènes sublimes et toutes nationales de la vie réelle, et trouver la plus près d'être réalisé que partout ailleurs, l'idéal de la liberté, de la justice et de la tolérance. Gœthe composa son *Egmond*; Herder fit l'éloge des Pays-Bas et de Guillaume III; Schiller, électrisé par les principes de la révolution française qui semblèrent promettre des jours plus propices, commença son *Histoire de la défection des Pays-Bas*.

Les deux ouvrages dont nous nous occupons semblent devoir leur origine à celui de Schiller. Tous les deux sont écrits dans un bon esprit; ils montrent de l'estime pour le nom et le peuple néerlandais; dans quelques passages, Duller s'approche même plus de l'éloge que ne le comportent la sphère élevée et la liberté d'examen de l'histoire. Quoi qu'il en soit, tous ceux qui prennent à cœur la gloire de l'Allemagne, doivent se réjouir de ces témoignages d'estime bien méritée. Car, en considérant le ton avec lequel on parle assez généralement en ce pays de la Hollande et de tout ce qui s'y rapporte, pourrait-on faire autrement, s'il était celui de tous sans exception, que déplaindre le pays où, en dépit d'un si grand nombre de systèmes et d'écoles de philosophie, on se montrerait à tel point esclave de la petitesse d'esprit, des préjugés et de la présomption nationale, et si ignorant dans l'application des premiers élémens de la philosophie du monde?

Loin de nous de vouloir juger des productions comme celles-ci du premier abord. Nous allons faire connaître cependant une ou deux remarques que nous avons faites en feuilletant l'ouvrage de Duller; pour ce qui regarde celui du Von Corvin, nous attendrons la publication des volumes suivans.

Schiller pense: « Qu'une histoire peut être écrite conformément à la vérité historique, sans qu'elle ait besoin pour cela de mettre à l'épreuve la patience du lecteur; et qu'une histoire peut emprunter quelque chose à une science connexe, sans se transformer nécessairement en roman. » C'est juste. Hérodote, Tite-Live, Hooft, même Thucidide, si philosophique, prouvent qu'ils ont conçu l'histoire comme un tableau animé et bien ordonné des temps passés. Un assemblage confus, une masse indigeste de matériaux, une énumération aride de faits ou une exposition purement philosophique des causes et des effets; froide et abstraite, sans couleur et sans vie, voilà ce qu'on a appelé seulement plus tard; et trop souvent aussi chez nous, de l'histoire.

Si c'est sous l'impression d'idées semblables sur le véritable caractère de l'histoire qui sont aussi celles de Duller (1, 1.) que nous lisons sa *Prise de la Brielle*, nous nous trouvons trompés dans notre attente. Le récit, il est vrai, entre dans les particularités, mais il ne nous *transporte* pas dans les temps écoulés, nous ne voyons pas, nous lisons seulement les événemens. On attend d'un continuateur de Schiller qu'à la manière des peintres de l'ancienne école hollandaise, il anime et place dans un jour éclatant un événement d'une aussi haute importance; et que le groupe principal se détache et forme avec le second et l'arrière plan un ensemble plein d'harmonie. Après la conquête de la Brielle nous ne rencontrons autre chose dans cette partie de l'ouvrage que les mesures prises par le duc d'Albe en cette occasion. Il nous semble que pour bien grouper les événemens d'après les règles d'une bonne ordonnance, la délivrance de Flessingue par sa propre volonté et ses propres forces, et celle de Veere quatre jours plus tard, devraient entrer dans le même cadre avec l'entreprise hasardeuse des gueux-de-mer. Le lecteur aurait désiré en même temps une peinture de l'impression produite par ces événemens sur la majorité des habitans; il aurait voulu savoir pourquoi les villes Zélandaises et celles de la Westfrise se rangèrent avec tant d'enthousiasme sous la bannière de l'indépendance, tandis qu'Amsterdam, Groningue et autres grandes villes, se tinrent à l'écart.

Si une exposition vigoureuse et animée, le tact de grouper et de coordonner les faits avec discernement, sont des parties intégrantes de l'art d'écrire l'histoire, un coup-d'œil sur, une juste appréciation des actes et des événemens sont des qualités non moins indispensables. Nous ne retrouvons pas partout dans l'ouvrage que nous avons devant nous ces dernières qualités. On a fait l'éloge sans bornes de l'Union d'Utrecht (II, p. 25). Considérée comme convention *provisoire*, elle fut le fondement de la République; mais des expressions semblables: « Comme on a »saisi en cette occasion l'essence d'une république dans toute sa »pureté, » surtout celle-ci, « combien sage fut l'organisation du »système fédératif » ne purent échapper à la plume de Duller, que par une trop grande prédilection pour son sujet. La république changea *depuis* de nature; mais pour peut déterminer en quelle autre elle aurait pu être si la dédition eut été réellement *une*, si effectivement il eut fallu entrer *alors* sur l'essence d'une république? Cependant l'auteur s'écarte encore davantage de la bonne route en parlant du fameux: *Kort vertooch van 't Recht van de Ridderschap, Edelen en Steden van Holland en West-Vriesland*, du 16 oct. 1587; il considère l'exposé en question comme le fruit d'une louable énergie de la part des Etats. Et cependant ce document énergique et d'autres de la même époque, furent des infractions aux droits des bourgeois plus grandes même que celles dont on pouvait accuser Philippe II, si on en excepte le point de la religion (4). Mais une juste appréciation de l'ancienne constitution de la république et du véritable caractère des partis politiques, sans laquelle l'histoire des Provinces-Unies est inintelligible, est rare, même parmi nous, et tout-à-fait inconnue en Allemagne. Un de ses derniers précédesseurs parmi les Allemands qui ont écrit l'histoire de notre pays, Léo, en parlant d'un fonctionnaire, suit également les vieilles traditions; suivant lui, le parti des Etats est celui de la liberté, le parti stathoudérien celui de la tyrannie. Quoi qu'il en soit, ce manque de connaissance et de juste appréciation des choses enlève à l'ouvrage de Duller une grande partie de sa valeur; car cela est cause que l'image de la république est faussée dans ses principaux contours; que la clef des événemens est perdue.

Nous souhaitons à l'auteur la volonté de mettre courageusement la main à l'œuvre pour corriger et perfectionner un ouvrage qui, nonobstant les remarques qui précèdent, ne laisse pas d'avoir beaucoup de mérite.

Dr. H. J. Nassau.

(1) Siècle de Louis XIV, T. I, Ch. 10.

(2) *Europäsch Statensystem.*

(3) Par ex. V. Raumer, *Gesch. Europa's*, VI, 67, comparez Depping, *Oorlog der Munsterschen*, 101; Becker, *Alg. Gesch.*, XVII, 38.

(4) Il semble que pour une connaissance approfondie de notre histoire, surtout de notre ancienne constitution politique, les ouvrages suivans sont trop rarement lus et comparés entr'eux: *De Stadtkundige schrijven van den Raadpensionaris M. S. van Slingelandt*, mort en 1736; Kluit, *Historie der Hollandsche Staatsregering*, V Vol.; Wieselius, *De Staatkundige verlichting der Nederlanden*, 1828; De Jonge, *Verhandelingen en onuitgegeven stukken; over den derden stand der Staten-vergadering*, etc., etc.; Van Hasselt van Bekkel, *Proeve eener beschouwing over geschiedenis en staatkunde*, 1836; Vatkenaer, *Geschied- en letterkundige herinneringen*, 1836, etc. etc. L'ouvrage de Bilderdyk, malgré les remarques auxquelles il donne lieu, contient avec discernement, est d'une haute importance et renferme beaucoup d'aperçus intéressans.

Le président des Etats-Unis d'Amérique et un solliciteur.

Le général Jackson, nommé président des Etats-Unis, venait d'entrer en fonctions, lorsqu'un homme d'un extérieur grossier et repoussant se présente à lui, et lui donne familièrement la main, en se vantant d'avoir dans sa province fait triompher la cause du général. Jackson le remercie fort poliment. L'inconnu continuant, lui dit alors: Maintenant que vous voilà président de la république, vous pourrez peut-être utiliser mes talens dans quelque fonction du gouvernement? (Jackson fait une mine embarrassée.) Avez-vous déjà fait choix de vos ministres de cabinet?

— Ces choix sont faits, répond le général.

— Hé bien! peu importe; je me contenterais d'une ambassade en Europe.

— J'en suis bien fâché; aucune ambassade n'est vacante en ce moment.

— Mais il faut bien certainement un premier secrétaire de quelque ministère?

— C'est aux ministres eux-mêmes à les choisir.

— C'est fâcheux! Il faudra donc me contenter d'un emploi subalterne?

— La nomination à ces emplois ne m'appartient pas; il faut vous adresser aux fonctionnaires qui en disposent.

— Mais ne pourrai-je pas devenir directeur des postes à Washington? Rappelez-vous, général, toutes les peines que je me suis données pour votre élection.

— Je vous en suis infiniment obligé; mais le directeur des postes à Washington est déjà nommé.

— Soit; je me contenterai encore de la place de secrétaire du directeur.

— Dans ce cas, il faut la demander au directeur des postes lui-même.

— Hé bien! donc, général, dit enfin le solliciteur, en se voyant repoussé sur tous les points, *n'auriez-vous pas une vieille redingote à me donner?*

Jackson, pour se débarrasser de cet importun, s'empressa de lui en donner une.

Extérieur.

TURQUIE.

La *Gazette Universelle* d'Augsbourg publie une lettre de Constantinople, à la date du 17 mai. Voici ce qu'on y lit:

« La semaine dernière, M. de Titoff a eu deux conférences avec le Reis-Effendi; rien encore n'a transpiré sur le résultat de cette entrevue; tout ce qu'on sait, c'est qu'il a été question des affaires de la Syrie. Il paraît que la Porte est décidée à ne pas céder dans la question du Liban; elle persiste à la regarder comme une affaire d'intérieur, et veut essayer de la résoudre sans avoir recours à une intervention étrangère. Les instructions les plus récentes envoyées au Séraskier Mustapha-Nouri-Pacha lui enjoignent de tout faire pour gagner les Maronites, pour leur faire rechercher l'alliance et l'amitié de la Porte, sans cependant leur faire de trop grandes concessions, et de ne pas perdre de vue que les résultats qui pourraient être obtenus dans la montagne doivent reposer sur la rivalité et la haine des chrétiens contre les Druses.

»On apprend de bonne source qu'on a fait entendre à la Porte que si elle cédait dans la question de la Syrie, elle serait nécessairement contrainte de montrer la même condescendance en faveur de tous les Rajas de l'empire, et qu'on suivait par-là atteinte à son indépendance et au pouvoir souverain qu'elle exerce dans ses propres états. Mustapha et Omer-Pacha parviendront sans doute, et ils y ont déjà réussi en partie, à tranquilliser les Maronites et à établir un état provisoire, dont ils se mon-

trent satisfaits. Mais quand même ces derniers déclareraient publiquement leur adhésion aux innovations faites par la Porte, la Grande-Bretagne et les autres puissances pourront-elles sanctionner un état de choses qui n'offrirait d'autre garantie que la bonne volonté du gouvernement ottoman, laquelle ne s'est que trop bien manifestée lors des derniers événemens?

»Ces jours derniers, le Reis-Effendi a communiqué aux représentans des puissances un rapport du Defterdar de l'armée de la Syrie sur l'état de ce pays. S'il en faut croire ce rapport, la plus grande tranquillité régnerait maintenant en Syrie, et les Druses auraient renoncé à leurs tentatives hostiles.

»Omer-Pacha est encore à Betteddin, Mustapha-Pacha était à Beyruth et avait eu plusieurs entrevues avec les Sheiks Maronites.

»Le Séraskier a des amis puissans à la cour du Sultan; on parle comme d'une chose assez certaine de sa prochaine nomination au poste de Grand-Visir.

»Toute la flotte turque est réunie dans le Bosphore; après l'arrivée de quelques vaisseaux de guerre neufs, qui ont été construits à l'arsenal, elle mettra à la voile; les uns prétendent qu'elle se dirigera sur Tunis; les autres vers la Syrie. Méhémet-Ali a offert à la Porte quelques vaisseaux de guerre en payement d'une partie du tribut arriéré.

»M. l'internonce d'Autriche quittera Constantinople dans quelques jours, pour se rendre à Brussa, où il prendre les bains.

»La question grecque repose. La note adressée dernièrement par M. Maurokordatos, est restée jusqu'ici sans réponse. »

Le paquebot anglais, *le Prométhée*, a apporté des nouvelles d'Alexandrie, en date du 24 mai. A cette époque, les affaires étaient loin de prendre en Syrie une tournure favorable. On assurait que les Druses avaient proposé aux Chrétiens une coalition pour prendre les armes contre les Turcs, en cas d'agression de la part des troupes albanaises destinées à opérer le désarmement de la montagne; mais les Maronites qui ne sont pas prêts pour croire à la bonne foi des Druses, ne paraissent pas avoir accédé à cette proposition.

Selim-Bey, le commissaire de la Porte, était parti pour Constantinople, portant avec lui une déclaration que Mustapha Pacha a obtenue par la violence des Chrétiens, lesquels reconnaissent qu'ils sont contens du gouvernement d'Omar-Pacha et qu'ils ne veulent plus du prince de la famille du Shah, pour les gouverner.

Mustapha-Pacha retenait toujours les Druses, et il ne cessait de promettre aux Chrétiens de les faire indemniser de leurs pertes; mais c'est toujours là un effet de la politique astucieuse qu'il déploie pour arriver au désarmement général de la montagne. Il a aussi réuni toujours des troupes pour arriver à ce but. Les persécutions qu'ont endurées les missionnaires protestans américains, les ont décidés à abandonner le pays.

Bien que l'évêque protestant de Jérusalem ne cesse d'éprouver journellement des entraves dans l'exercice de sa mission, il poursuit pas moins la construction des édifices dont il est chargé d'un temple, d'un collége et d'un hôpital. Il traverse les rues sous une grêle de pierres. Les habitans de la Palestine sont exaspérés de le voir, lui prêtre, lui évêque, en compagnie de sa femme.

Le Pacha de Damas a été changé et remplacé par celui de Bagdad, Ali Pacha.

M. de Butti-Menton, consul de France à Damas, est arrivé à Beyruth, d'où il doit se rendre en congé en France.

Les Albanais réunis à Beyruth inspirent les plus vives alarmes; ces gens là font la guerre et tiennent garnison, en se livrant aux excès les plus crians.

Depuis quelque temps il y a un grand mouvement de bâtimens de guerre anglais dans les eaux de Syrie.

Méhémet-Ali s'occupe avant tout d'affaires commerciales et de embellissemens d'Alexandrie. Il y a toujours quelques cas de peste; mais sans conséquence. Le 23, a eu lieu une nouvelle vente chère de coton de 10,000 quintaux, vendus au rabais sur les premiers prix; c'est-à-dire à talaris 9 3/8.

ITALIE.

Une lettre de Naples en date du 24 mai, porte:

« LL. MM. le roi et la reine sont arrivés ici hier au soir, de retour de leur voyage à Palerme.

»S. A. R. le prince Guillaume de Prusse, accompagné de ses fils, est arrivé ici en bonne santé, de retour de son voyage en Sicile et à Malte.

»On regarde ici comme chose décidée, le mariage entre la princesse Thérèse et l'empereur du Brésil. On équipe deux vaisseaux de guerre qui doivent conduire la fiancée impériale à Lisbonne. Il paraît qu'elle se rendra à cette île à sa nouvelle destination.

»Des troubles ont eu lieu la semaine dernière à Cupiglia près de Salerne: les habitans de cet endroit, qui vivent généralement du filage à la main et du tissage, ont pillé une maison dans laquelle quelques ouvrières belges des fabriques de Salerne avaient établi pour leur propre compte un petit établissement de filature et de tissage à la mécanique. Le peuple a détruit cet établissement et voulait incendier la maison, mais il en a été empêché par les autorités et par les gendarmes, ce qui a rétabli la tranquillité. »

PRUSSE.

La *Gazette d'Etat*, du 5 juin, annonce que S. A. R. le prince Charles est arrivé à Klein-Glincke, venant de la province de Saxe.

— S. A. R. madame la grand'duchesse douairière de Mecklenbourg-Schwerin, accompagnée de son auguste fille, la duchesse Louise, et LL. AA. RR. le prince et la princesse Frédéric des Pays-Bas, sont arrivés à Sanssouci, venant de Schwerin.

— Le comte de Redern, intendant-général des théâtres royaux, a obtenu sa démission, sur sa demande, et a été nommé conseiller intime actuel, avec le titre d'*Excellence*. M. de Kalkstein, jusqu'ici intendant du théâtre royal de la cour de Bavière, a été nommé intendant-général des théâtres royaux, avec le rang de conseiller de 1re classe.

— On écrit de Berlin, le 28 mai:

« Le congé qu'a demandé M. Brassier de St. Simon, envoyé près de la cour de Grèce, ne lui a pas été accordé. C'est une preuve qu'on regarde toujours les différends entre la Grèce et la Sublime Porte, comme importans et comme pouvant avoir des chances désagréables. »

AUTRICHE.

Une lettre de Trieste, à la date du 28 mai, mande ce qui suit :

« Le duc d'Angoulême ne quittera Goritz que le 6 du mois prochain, afin d'attendre le résultat d'une consultation de médecins qui va avoir lieu pour le duc de Bordeaux.

« Les parens n'ont pas encore pris la résolution définitive si le duc de Bordeaux, sur l'avis des médecins, ne visitera pas nos bains de mer, mais qu'il prendra, pendant l'été un certain nombre de bains dans la Wippach. L'état de la cuisse qu'il s'est fracturée l'année passée dans une promenade à cheval à Kirchberg, est toujours inquiétant par rapport à une complète guérison. »

HESSE ELECTORALE.

On mande de Cassel, le 4 juin :

« S. A. R. le prince électoral de Hesse et son auguste épouse, arrivés le 26 mai, à Schlangenbad, où LL. AA. RR. séjourneront pendant quelques semaines. LL. AA. RR. honoreront ensuite Wisbade, de leur auguste présence et iront plus tard à Biebrich.

« S. A. le prince électoral et co-régent, a mis à la retraite, le ministre de la guerre, lieutenant-général de Loszberg, et a nommé à sa place le général-major Schmidt, jusqu'ici chef de l'état-major général. »

ANGLETERRE.

On lit dans *le Morning Herald* : « Le capitaine Elliot, nommé consul général de la Grande-Bretagne au Texas, a fait voile pour sa destination. Nous sommes informés que lord Aberdeen a exprimé son opinion que les obligations internationales de l'Angleterre, lui imposeront le devoir de reconnaître le blocus des côtes du Mexique, par le Texas, si ce blocus est réel. Le départ du capitaine Elliot écarte naturellement tous les doutes qui pourraient exister encore, au sujet de la conclusion définitive des traités négociés entre la Grande-Bretagne et le Texas.

Les nouvelles de l'Inde et de l'Affghanistan ont acquis un tel degré d'intérêt, que nous n'hésitons pas à mettre sous les yeux de nos lecteurs, des détails géographiques publiés par le *Journal des Débats*, nécessaires pour comprendre les opérations qui ont eu lieu et celles qui vont suivre :

« Pour pénétrer, en partant de l'Inde, dans ce grand massif de montagnes qui s'appelle le royaume de Caboul, on ne connaît encore que deux routes, si toutefois on peut les appeler de ce nom. L'une à l'Est, partant d'Attock, sur le cours supérieur de l'Indus, se dirige vers le Nord, traverse la riche plaine de Pechawer et le défilé de Khyber, touche à Djellalabad et par les défilés du Court-Caboul arrive enfin à Caboul, après un parcours de soixante-dix lieues environ. La seconde route, celle de l'ouest, part également de l'Indus, mais à deux cents lieues plus bas qu'Attock, traverse les sables du Cotch-Gundava, le col de Bolan, le haut plateau de Quetta, la plaine de Candahar, puis tourne presque à l'angle droit à l'est vers Kelatti-Ghildji et Ghuzni, et arrive à Caboul après un parcours de 250 lieues environ. Ces deux routes, ces deux lignes qui décrivent à peu près trois côtés d'un quadrilatère, dont le quatrième côté pourrait être figuré par l'Indus, représentent à peu-près tout ce que les voyageurs et les armées anglaises connaissent de l'Affghanistan. Le reste du pays passe pour être complétement impraticable, et jusqu'ici on peut dire qu'aucune troupe et même aucun voyageur ne s'est aventuré hors de cette longue ligne. C'est encore en la reprenant par ses deux extrémités à la fois, par la passe de Khyber à l'est et celle de Bolan à l'ouest, que les Anglais se préparent à rentrer dans l'Affghanistan, soit pour y venger les désastres du général Elphinstone, soit simplement pour y venir au secours de leurs garnisons compromises. »

Voici quelques détails sur la passe de Khyber, que le général Pollock a forcée avec tant de succès :

C'est une gorge qui n'a pas moins de vingt-huit milles (entre neuf et dix lieues) de longueur, et qui, dans certains endroits, ne permet pas à dix hommes de marcher de front. Dans la première moitié de sa longueur jusqu'à Ali-Mesdjid, c'est une déchirure des montagnes, bordée à droite et à gauche de murailles à pic comme les Portes-de-Fer en Algérie ; ensuite elle s'élargit tout-à-coup, et au fond de la petite plaine ovale qu'elle présente s'élève le rocher conique sur lequel le fort d'Ali-Mesdjid est bâti. Dans les quinze milles qui restent à parcourir pour sortir de ce terrible ravin, du côté de Djellalabad, la route est encore plus difficile peut-être. Le fond de la gorge est occupé par le lit d'un torrent souvent à sec, mais qui, à la moindre pluie, recevant toutes les eaux des cimes voisines se gonfle et atteint en quelques instans une hauteur de dix, douze ou quinze pieds. On ne peut donc pas s'y hasarder. La route qu'on est obligé de suivre court sur les flancs de montagnes presque toujours à pic et dont quelques-unes elle a été creusée de main d'homme, comme la route du Simplon. La corniche sur laquelle il faut avancer n'offre quelquefois que la place nécessaire au passage d'un chameau chargé. On conçoit que des armées redoutent de s'engager dans des lieux pareils, et en effet la passe de Khyber avait jusqu'ici la réputation d'être infranchissable sans le consentement des tribus d'alentour. Nadir-Shah, le vainqueur de l'Inde et de l'Asie, leur avait payé, dans le siècle dernier, près de 3 millions de notre monnaie pour obtenir le passage ; les souverains du Caboul, pour assurer leur communication avec l'Inde, payaient à ces tribus une rente annuelle de 200,000 fr., rente dont les Anglais, en 1839, avaient garanti le paiement et qu'ils avaient parfaitement acquittée jusqu'ici.

Le général Pollock négociant avec les tribus des montagnards, et lorsqu'il lui fut impossible d'attendre plus long-temps, il conclut avec elles un arrangement par lequel il devait leur donner 40,000 fr. avant d'entrer dans le défilé, et 75,000 fr. quand il serait arrivé à Ali-Mesdjid. Les chefs des tribus touchèrent le premier paiement et promirent par serment de laisser passer les Anglais et leur convoi. Toutefois, lorsque les troupes se mirent en mouvement, le général Pollock reconnut qu'il avait été joué par ces barbares. En conséquence, il se décida à emporter le passage de vive force.

Cette tentative réussit, et avec beaucoup moins de difficulté qu'on ne l'attendait. Après un combat assez vif, livré le 5 avril, à l'entrée du défilé, l'ennemi, mis en déroute, ne reparut plus. Les Anglais avaient eu 185 hommes tués ou blessés, mais la perte de l'ennemi, écrasé par le feu d'une batterie de dix pièces d'artillerie sur le terrain découvert, fut beaucoup plus considérable.

SUISSE.

Les nouvelles de l'Argovie portent ce qui suit :

Les supérieurs des couvens de Muri, Wettingen, Hermetswyl, Fahr, Guadenthal, Marin Kronung, s'adressent de nouveau aux Etats de la Confédération, par une circulaire datée du 12 avril dernier, et reproduisant leurs plaintes contre le gouvernement argovien. Au mépris de l'arrêté positif de la Diète qui a ordonné le maintien du *statu quo* quant aux propriétés des couvens, l'état d'Argovie a vendu des immeubles appartenant à Muri et à Wettingen pour une valeur de plus de 300,000 francs de Suisse. Il n'a payé à aucun des religieux les pensions promises par son arrêté du 20 janvier 1841, et cela parce que ceux-ci ont osé réclamer auprès de la Diète le maintien des droits qui leur sont garantis par le Pacte fédéral. Les conventuels rappellent que plus de 80,000 citoyens des cantons d'Argovie, Lucerne, Fribourg, Soleure, Valais, Thurgovie, se sont aussi prononcés, dans des pétitions, en faveur de leur juste cause, et ils terminent en demandant : 1° La permission de retourner dans leurs monastères, d'où ils ont été expulsés par la force ; 2° la restitution de leurs propriétés légitimes, et la libre administration de leurs biens ; 3° la permission de recevoir des novices sans conditions gênantes ; et 4° l'établissement de leurs contributions sur le même pied que celui des autres corporations ou particuliers du canton. Les pétitionnaires renouvellent à la Confédération la promesse qu'une fois rentrés dans leurs droits, ils s'appliqueront, par leur obéissance au gouvernement, par leur coopération au bien public, par l'emploi de leurs moyens matériels et de leurs forces personnelles au bonheur de l'église et de l'état, à se rendre dignes de la haute protection qui leur aura été accordée.

ESPAGNE.

Nos correspondances de Madrid, du 30 mai, ne nous apprennent pas encore l'issue de cette crise ministérielle, provoquée par le vote de censure. Au milieu de tous les bruits de la *Puerta del Sol* et d'ailleurs, tout ce que l'on peut distinguer de plus clair, c'est que M. Olozaga refuse de se charger de la réorganisation du cabinet, qu'il n'a pas peu contribué à renverser ; mais il assistera de toute son influence M. Cortina, chef de la coalition, et à qui paraît devoir être définitivement dévolue la mission de former un cabinet. Déjà, des conférences ont eu lieu entre MM. Cortina, Olozaga et le Régent. Ce dernier n'est pas plus favorable que l'opinion publique à une dissolution des Cortès. Les séances des Cortès sont momentanément suspendues jusqu'à ce que la crise ministérielle ait abouti à une solution.

FRANCE.

Les nouvelles de Paris, à la date du 9 juin portent :

On dit que des négociations ont été entamées pour amener une alliance entre la princesse Clémentine et le prince Edouard de Saxe-Weimar. Ils du duc Bernard arrivé depuis deux jours à Paris. Le prince Edouard est en ce moment âgé de 19 ans et occupe dans les grenadiers de la garde royale britannique le grade d'enseigne.

— Les journaux ont annoncé à tort l'envoi de plusieurs bâtimens français à Haïti, afin de protéger les intérêts français dans le cas où des troubles viendraient à éclater sur le territoire de cette république.

Nous apprenons aujourd'hui d'une manière certaine que jamais un ordre de cette nature n'a été envoyé à Brest.

— La Chambre des Députés a terminé ses travaux le 4 de ce mois. Dans huit jours, la session sera close. Ouverte le 28 décembre 1841, la session n'a duré que 159 jours, 45 de moins que celle de l'année dernière. Dans cet espace de temps, la Chambre des Députés se sera réunie 98 fois en séance publique, dont 4 en décembre, 18 en janvier, 12 en février, 12 en mars, 23 en avril, 23 en mai et 4 en juin ; elle a été présidée quatre fois par M. Sapey, quinze fois par M. Sauzet, onze fois par M. Dupin, 15 fois par MM. Dufaure, Jacqueminot, Calmon et Bignon, vice-présidens. La vérification des pouvoirs des membres de la Chambre nouvellement admis ou réélus, ainsi que l'organisation du bureau de la Chambre, ont eu lieu dans les trois premières séances. M. Sauzet a obtenu 193 voix ; ses concurrens étaient MM. de Lamartine et Odilon Barrot, qui ont eu l'un 64, l'autre 45 voix. Tous les quatre vice-présidens ont été choisis parmi les constitutionnels.

En résumé, la Chambre a examiné, dans cette session, 49 projets de loi et 3 propositions.

— M. le ministre des finances a été réélu député par le collége de Miranda, à une majorité de 250 voix sur 266 votans.

D'après une correspondance particulière, datée de Tlemecen, 14 mai, Abd-el-Kader, serré de près, complétement réduit aux expédiens, était ne peut, avec tout l'argent qu'il prodigue, que se rallier de forts mauvais soldats. Les contingens de nos troupes offrent, au contraire, un frappant contraste, et l'on pouvait avoir à déplorer bientôt un conflit d'autorité entre les différens chefs qui nous sont dévoués. Zinn, le chef des Beni-Amer, marche avec nous accompagné de plus de mille cavaliers, c'est un rival pour le vieux Mustapha qui, se retranche dans la position que nous lui avons faite et veut être le chef suprême de tous les alliés. Zinn prétend qu'il n'a fait soumission qu'aux Français et ne veut reconnaître le général des Douairs et des Sbéchas que comme ami et comme conseil. Le général Bugeaud agit sagement en divisant le commandement de ces deux hommes puissans, il garde près de lui pour sa grande expédition sur Alger, Mustapha-Ben-Ismaël et il laisse le chef des Beni-Amer avec les corps opérans à l'ouest.

On ne voit plus que des coureurs d'Abd el-Kader qui viennent tirailler avec nos avant-postes. A l'Oued-Romman quelques réguliers se sont mêlés avec des Beni-Amer de notre côté, et le Bachtchiaoug d'Abd-el-Kader a été fait prisonnier.

Abd-el-Kader était campé le 4 mai dans la plaine de l'Augad, en face de la petite ville d'Ahouda (Maroc). Le général Bedeau voulant connaître sa position s'y porta avec une moitié de la colonne. A la jonction de la plaine et de la montagne on vit paraître deux milles cavaliers rangés en bataille face à nos troupes et abrités par un ravin très-profond. Tous ces cavaliers étaient de la ville d'Ossouda et Marocains ; l'Emir les avait supplés de faire cette démonstration ; et ils n'avaient pas le moindre désir d'en venir aux mains. [illegible] cette cava-

lerie sur le territoire marocain, le général ne la fit pas attaquer. Nos troupes sont reparties le 15, pour la frontière du Maroc.

M. le ministre de l'intérieur a transmis à MM. les préfets des départemens une circulaire contenant des instructions relatives aux études à faire sur la mortalité dans les maisons centrales de force et de correction. A cette circulaire sont joints trois tableaux qui doivent être remplis par les directeurs de ces établissemens. Le premier tableau doit présenter la classification des condamnés entrés depuis le 1er janvier 1822 jusqu'au 31 décembre 1831, suivant leur âge et suivant la durée de leur peine. L'âge sera celui qu'avait le détenu au jour de sa condamnation ; et les fractions d'âge de moins de six mois seront négligées. On comptera, par exemple, dans la classe d'âge des détenus de 25 à 30 ans, ceux qui n'avaient que 25 ans et 7 mois le jour du jugement, on comme ceux qui avaient 30 ans et 5 mois.

Le deuxième tableau est destiné à faire connaître, d'abord le nombre des décès survenus dans chaque classe d'âge, ensuite dans quelle année de leur captivité les détenus sont morts en remontant jusqu'au jour de la condamnation. Ce tableau ne semble, à M. le ministre, exiger aucune explication. Seulement il sera fait dans la colonne d'observations, combien, sur le nombre total des détenus entrés, se trouvaient en état de récidive, et pour quel chiffre ils figurent dans le chiffre total des décès. Enfin, le troisième tableau présentera le double rapprochement du nombre des détenus classés suivant la durée des peines, depuis un an jusqu'à dix ans, et du nombre de ceux qui sont morts, avec l'indication de l'année de la captivité dans laquelle les condamnés de chacune des catégories pénales ont décédés.

M. le ministre ajoute qu'on devra adresser des états séparés pour chaque sexe.

— Le garde-des-sceaux, ministre de la justice, vient de mettre au roi le compte général de l'administration de la justice criminelle pendant l'année 1840. Ce compte renferme le même nombre de tableaux que celui de l'année précédente. Il est divisé en six parties ; les deux premières, la quatrième et la sixième sont consacrées à résumer les travaux de la cour de cassation, des cours d'assises, des tribunaux de police correctionnelle et de simple police. La troisième embrasse tout ce qui concerne les récidives criminelles ou correctionnelles, la cinquième tout ce qui est relatif à l'instruction. Cette dernière partie fait connaître en même temps la composition des listes du jury, le nombre des jurés défaillans, les motifs d'excuse qu'ils ont fait valoir devant les cours d'assises ; enfin le nombre des fonctionnaires ou agens du gouvernement inculpés dont la mise en jugement a été accordée ou refusée par les administrations compétentes ou par le conseil-d'état. Un appendice présente divers documens qui n'ont pu être classés méthodiquement dans l'une des six divisions du compte.

POPULATION EUROPÉENNE DE L'ALGÉRIE.

Le dernier recensement annuel de la population européenne de l'Algérie a donné les résultats suivans :

	Franç.	Espagl. et Malt.	Anglais	Italiens.	Alem.	Totaux et divers.
Au 31 décembre 1841.	15,497	10,796	4,576	3,436	1,422	35,727
Au 31 décembre 1840, les nombres correspondans étaient.	12,544	7,721	3,395	2,753	1,267	27,680
L'augmentation a été de	2,953	3,075	1,181	683	155	8,047
Et sur 1,000 individ.	235	398	348	248	122	290

A considérer les diverses origines de cette population, on compte aujourd'hui, sur 1,000 Européens, 434 Français, 302 Espagnols, 129 Maltais, 96 Italiens, 39 Allemands. Les Français sont en majorité absolue à Philippeville et à Gherchell, les Espagnols, à Oran, les Maltais dont, depuis plusieurs années, en possession de la majorité relative à Bône.

L'infériorité du nombre des femmes, par rapport à celui des hommes, montre combien notre établissement est encore éloigné des conditions d'équilibre et d'avenir qui se fondent sur la constitution des familles. Les 35,727 chrétiens de la régence se divisent, par âge et par sexe, de la manière suivante : 17,310 hommes, 8,207 femmes, 10,201 enfans. Dans 1,000 hommes, on trouve dans l'ensemble de la population 474 femmes et 589 enfans. Par une heureuse compensation de l'infériorité du nombre, les Européennes sont, dans notre colonie, deux fois plus fécondes que chez nous ; les naissances, qui naissent en France que d'une sur 42,60 individus sont en Afrique d'une sur 28,67. Ce rapport s'est maintenu, à de très-faibles variations près, depuis 1833, et est l'effet d'une loi bien connue du mouvement de la population, qui ne se ralentira que lorsque celle-ci se rapprochera des limites qui lui sont assignées par les ressources du pays.

Le nombre des décès continue malheureusement à l'emporter sur celui des naissances. Voici le tableau des unes et des autres pour l'année 1841 : naissances, 1,256 ; décès, 1588 ; le rapport donne une naissance sur 28,67 habitans, et un décès sur 22,49.

Les diverses causes au milieu desquelles [illegible] européenne de l'Algérie, changent singulièrement [illegible] mis de tirer des faits jusqu'à présent acquis, [illegible] tion concluante pour ceux que manifestera l'avenir. La tâche du présent doit se borner à constater des faits ; en se pressant de les généraliser, on ne propagerait que des erreurs.

Les chiffres qui suivent en offrent une preuve dans la station dont s'y répartissent les décès ; elle comprend toutes les stations admises sur les degrés respectifs de salubrité de plusieurs des points que nous occupons.

	Décès.	Décès sur 1 habitans
Alger	1,008	20,85
Oran	274	19,35
Bône	121	30,76
Philippeville	123	31,8
Mostaganem	23	35,91
Bougie	9	48,66
Cherchell	20	16,85

Les plus grandes et les plus tristes [illegible] ailleurs. Tandis que la [illegible] vidu sur vingt-deux, l'armée, qui n'a ni femmes, ni enfans, ni vieillards, qui est toute composée d'hommes dans la force de l'âge, en perd un sur cent par les maladies (1), l'ennui et la nostalgie ; celles-ci font périr les officiers cinq à six fois moins de victimes que parmi les soldats. Les condamnés militaires, soumis à une vie réglée, sont, contrairement à l'expérience acquise ailleurs, de beaucoup moins malades.

(1) En 1840, sur un effectif moyen de 61,833 hommes, il en est mort 9,567 dans les hôpitaux seulement.

D'après le mouvement de la population israélite des villes d'Alger, Oran, Bône et Mostaganem, pendant les années 1838, 1839 et 1840, ces pertes seraient d'un individu sur 39,31, ce qui est, à une différence imperceptible près, le rapport observé en France. Les Turcs, vivaient fort long-temps à Alger, et les indigènes, sur lesquels la mort sévit dans les villes, paraissent conserver dans les campagnes leur ancienne longévité. Dans la population européenne elle-même, on remarque suivant les classes de la société, les professions, la manière de vivre, des différences frappantes. Pour en citer un seul exemple, en 1840 on a compté, parmi les hommes faits, un décès sur 21,35 individus, et parmi les femmes un sur 35,44.

Il faut donc reconnaître qu'aujourd'hui le mouvement de la nouvelle population de l'Algérie et la vitalité de l'armée sont affectées de perturbations dont des causes morales et politiques ne sauraient être étudiées avec trop de soin. Aucune recherche ne serait aussi féconde en lumières pour l'administration. A mesure que les Européens s'acclimateront, que leur existence sera moins inquiète et moins troublée par des excès de toutes sortes, que l'avenir leur paraîtra mieux assuré, la mortalité diminuera parmi eux, et l'Afrique redeviendra peut-être ce qu'elle était sous les Romains, un pays où l'on meurt de vieillesse et de blessures, mais presque jamais de maladie. (*Plerosque senectus diuturna, nisi qui ferro aut bestiis interiere; nam morbus haud sane quemquam superat.* Sall. *Jugurtha*, XVII.)

BELGIQUE.

La Chambre des représentans s'est occupée dans sa séance du 6 juin de l'affaire Vandermaere et consors. On croit que cette affaire se terminera dans deux ou trois jours.

— La Chambre des Représentans a continué la discussion sur les modifications à la loi communale, et elle a adopté la disposition relative à la révocation et à la suspension des bourgmestres, en l'amendant du consentement du ministre, et sur la proposition de MM. d'Huart et d'Hoffschmidt, dans ce sens, que la révocation et la suspension ne pourront avoir lieu comme aujourd'hui, que pour inconduite notoire et négligence grave, le bourgmestre préalablement entendu.

— Dimanche, vers 7 heures du soir, à l'instant où la promenade de l'Allée-Verte était la plus animée, un homme s'est jeté, ou s'est laissé tomber dans le canal. Le ministre d'Angleterre passait en ce moment; sauter à bas de sa voiture, se précipiter dans le canal et ramener à bord l'homme qui se noyait, a été pour lui l'affaire d'un instant.

M. le chevalier Seymour avait été aidé dans cette œuvre de courage par M. le comte de Spanghen, qui a fait placer sur le siége de sa voiture le malheureux qui venait d'échapper à la mort et l'a conduit à l'hôpital.

M. le chevalier Seymour, dont on ne saurait trop admirer le dévouement, avait perdu son chapeau et il était, comme on le pense, trempé jusqu'aux os, il est retourné chez lui à pied donnant le bras au chargé-d'affaires d'Espagne. Sur le boulevard, des enfans qui ignoraient la cause du singulier état dans lequel se trouvait le ministre, se sont pris à le huer. Sir H. Seymour riait beaucoup de la récompense décernée à son humanité.

Théâtre Royal Français.

Le succès de la *Favorite* est désormais assuré, et ce serait uniquement la faute des artistes chargés de l'exécuter, si ce bel opéra ne continuait pas à faire un des principaux ornemens de notre répertoire. A la 2e représentation, cette pièce a fait plus de plaisir encore que la première fois. M. Duffeyte s'est surpassé dans les 3e et 4e actes, et toute la salle a été électrisée par le magnifique *Duo* qui termine la pièce, et qui a valu également à Mad. Fleury une juste et ample moisson d'applaudissemens. Rappelés tous les deux, M. Duffeyte et Mad. Fleury ont été salués par les longs et unanimes témoignages de la satisfaction du public.

Nous réserverons pour une prochaine fois quelques remarques que, dans l'intérêt de la bonne exécution de cet opéra, nous croyons devoir adresser encore à ces deux artistes.

Ce que nous avions prédit par rapport à M. Lorezzo, s'est confirmé. Encouragé au commencement du *Maître de Chapelle*, cet artiste a chanté ensuite son air et le *Duo* avec une assurance qui lui a fourni le moyen de développer sa belle voix et de faire apprécier en même temps son excellente méthode. Vivement applaudi dans ces deux morceaux, M. Lorezzo a reçu de la part de la souscription royale la nouvelle de son admission, même avant le commencement de la seconde pièce, la *Favorite*, dans laquelle il a su également se concilier les suffrages des connaisseurs. M. Lorezzo est une heureuse acquisition. Nous regrettons qu'il ait choisi deux jours après la fête du Roi un *Zampa*, qui est beaucoup au-dessous de ses moyens, et que depuis Chollet aucun artiste de ce théâtre n'a chanté. Il faut dire aussi que M. Ponchard y était tellement mal qu'il ne peut plus mal. Mlle Nathalie, qui avait su mériter des applaudissemens dans le *Maître de Chapelle*, s'est montrée d'une désespérante médiocrité dans *Zampa*. Nous savons bien que là aussi où l'a applaudie, mais c'est précisément pour cela que nous faisons remarquer à cette jeune personne qu'elle n'a fait mal chanté alors qu'une partie de l'auditoire en mécontentait la moitié. Mlle Nathalie doit faire de sérieuses études, sans cela elle s'aperceva bientôt, à son grand chagrin, que ni une belle voix, ni aucun autre avantage physique, ne compensent aux yeux des amis des beaux-arts l'absence du talent. MM. Albert et Ciffolelli n'ont pas peu contribué à gâter cette représentation de *Zampa*, et pour que rien n'y manquât, l'orchestre a été détestable. La musique du *Maître de Chapelle* a été jouée comme s'il s'agissait d'un vaudeville, et parce que la plupart des morceaux de *Zampa* ont été transformés en contredanses, ce n'était pas une raison d'oublier que sur la scène cette musique doit être chantée.

On parle d'une addition au règlement sur la police de la salle. Il sera expressément défendu de s'asseoir, dans les entr'actes, sur le bourlet des premières loges en tournant le dos au public. Cela n'avait pas été prévu. La représentation de lundi a démontré la nécessité d'y pourvoir.

Théâtre Royal Français.

Jeudi 9 juin 1842. (Représentation n° 13.)

Les comédiens ordinaires du Roi, auront l'honneur de donner :

ANNE DE BOULEN, opéra en 3 actes, traduit de Pixérécourt par M. Castil-Blaze, musique de Donizetti; précédée de LA MARRAINE, vaudeville en un acte par M. Scribe.

On commencera à SEPT heures.

A l'étude, BÉLISAIRE, opéra en 3 parties, traduit de l'italien par M. Hypolite Lucas, musique de Donizetti.

ANNONCES.

A VENDRE

UN BEAU CHEVAL DE SELLE, de race Mecklembourgeoise, âgé de 5 ans.

S'adresser au bureau de ce journal, avant lundi prochain. 4608.

Exploitation Générale des Messageries.

VAN GEND ET LOOS.

Les entrepreneurs croient devoir rappeler que leurs diligences correspondent pour la France exclusivement avec celles des Messageries Générales Laffitte, Caillard et Cie, rue St.-Honoré, n° 130, à Paris, et que cette correspondance offre, tant à Bruxelles qu'à Anvers, *trois départs par jour* pour Paris soit par Lille, soit par Valenciennes, en 27 heures de temps.

Les principaux bureaux de la firme J. B. van Gend et Cie, sont en Belgique :

à Anvers,	Marché aux Œufs, n° 655.
» Bruxelles,	rue de la Madelaine, n° 55.
» Mons,	rue du marais St.-Jean, n° 4.
» Gand, au *Pakhuis*,	rue d'Havré.
	marché aux Grains. 4563.

Ministère des Colonies.

Carte générale des possessions Néerlandaises dans le Grand Archipel Indien.

LE MINISTRE DES COLONIES,

Prévient le public qu'à dater d'aujourd'hui, on pourra se procurer chez les *Frères van Cleef* et chez la *Veuve G. Hulst van Keulen*, libraires en cette ville et à *Amsterdam*, et le FEUILLE N° VII, ainsi que la FEUILLE D'ASSEMBLAGE de la CARTE GENERALE DES POSSESSIONS NEERLANDAISES DANS LE GRAND ARCHIPEL INDIEN, de Baron VON DERFELDEN DE HINDERSTEIN, Ministre des Colonies, faite graver, sur cuivre et publier à ses frais, et dont les TROIS PREMIERES FEUILLES ainsi que le MEMOIRE ANALYTIQUE ont paru le 25 décembre dernier.

LA FEUILLE N° VII comprend les Résidences de BANJOEWANGIE, de la résidence de TIMOR, ainsi que *huit* cartes particulières, des différentes parties des îles de BORNÉO et de CELEBES, représentées sur de grandes échelles.

LA FEUILLE D'ASSEMBLAGE représente un tracé réduit de la Carte Générale, pour servir de guide au placement des feuilles et contient en outre les différentes échelles de distances.

A l'instar des feuilles précédentes, on pourra se procurer *chacune de celles-ci séparément*, aux prix de *f* 6 pour la FEUILLE N° VII et de *f* 4 pour la FEUILLE D'ASSEMBLAGE. Le public est en outre prévenu que les feuilles Nos IV, V, VI et VIII qui complèteront cet ouvrage, sont déjà en partie terminées et paraîtront successivement *dans le courant de la présente année.*

Le ministre des Colonies,

La Haye, le 12 mai 1842. J. C. BAUD.

4580.

Vente de la Saline royale de Dieuze,

EN FRANCE.

La saline domaniale de Dieuze, située dans l'arrondissement de Château-Salins, département de la Meurthe, sera vendue en un seul lot, le 1er août 1842, à dix heures du matin, devant le Préfet à Nancy, en l'hôtel de la préfecture.

Cet établissement, l'un des plus beaux et des plus vastes du royaume, se compose d'une saline proprement dite, d'une fabrique de produits chimiques et d'une fabrique d'acide sulfurique. Une ordonnance royale du 12 septembre 1841 a concédé, pour être attachés à cet établissement, tous les gîtes salifères, sources et puits d'eau salée existans dans un territoire de 19 kilomètres carrés, 81 hectares, 43 ares.

La moyenne des produits de toute nature, fabriqués pendant les cinq années 1836—1840, est de 338,314 quintaux métriques (100 kilogrammes par quintal), mais l'établissement, dans l'état où il se trouve, peut rendre, par jour, 50 quintaux de sel égrugé, 1000 de sel raffiné, 120 de sulfate de soude, 115 d'acide muriatique, 170 de soude brute 38 degrés, 25 de chlorure de chaux, 100 d'acide sulfurique et 2 de sel d'étain.

Les bâtimens, terrains, machines, appareils, dépendances immobilières, outils et ustensiles ont été estimés à 2,610,074 fr.

La vente sera d'abord ouverte en bloc, sur une mise à prix de 6,000,000 fr. qui, à défaut d'offre, sera réduite successivement mais sans descendre jusqu'à 3,000,000 fr.

S'il ne se présente aucun acquéreur pour la vente en bloc, l'aliénation aura lieu par voie d'enchères, sur la mise à prix de 3,000,000 fr.

Le prix sera payable, un cinquième dans les quinze jours de la vente, sans intérêt, et le surplus en quatre ans, avec intérêt à cinq pour cent.

L'acquéreur de l'immeuble devra se charger des marchandises et des approvisionnemens qui se trouveront dans l'établissement au moment de la vente; ces objets, dont le montant sera exigible, en totalité, dans un délai de neuf mois, sans intérêt, lui seront comptés aux prix de revient et d'achat, tels qu'ils sont établis dans le cahier des charges.

La valeur des approvisionnemens et marchandises était de 1,762,491 fr. au 1er juillet 1841, et d'environ 818,000 fr. au 31 Décembre suivant.

On sera admis à visiter l'établissement ainsi qu'à en examiner les registres.

Le cahier des charges de la vente est déposé de une heure à trois heures, dans les bureaux de la Chancellerie de la Légion de France, rue dite *Castiglione*, où on pourra en prendre communication.

4590.

A VENDRE OU A LOUER POUR CAUSE DE DÉ[PART]

Une des plus grandes maisons de la ville d'Utrecht, [sur] grande place et ayant vue sur une rue très-large; ladite maison, 16 chambres de maître et 4 de domestiques, 4 grands greniers, caves, local pour bois et tourbes, écuries, remise, et cour de service, d'agrément, à une famille distinguée. Il y a aussi [écurie] pour 8 chevaux et remise.

On pourra en disposer le 1er septembre ou bien le 1er [mai] au choix, l'on est prié de s'adresser pour des informations [auprès] chez M. le notaire Stevens, à Utrecht.

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 7 JUIN.

PAYS-BAS.	Int.	Cours du 6 juin.	Cours du 7 juin. Fluctuations.	
Dette active	5	101 1/8	de 101 1/8	à 101 1/8
d° d° différée	2½	52 5/16	» 52 1/16	» 52 1/16
Billets de chance	—	—	» —	» —
Syndicat	4½	93 7/16	» 93 1/8	» 93 3/16
d°	3½	76 5/16	» 76 1/8	» —
Société de Commerce	4½	152 1/8	152 1/8	152 1/8
d° nouvelle	4½	—	» —	» —
Emprunt de 1838	4	—	» —	» —
d° des Indes	5	—	» 99 3/16	» 99 1/8
RUSSIE.				
Ob. Hope & C. 1798 & 1816.	5	—	» 105 1/8	» —
d° d° 1828 & 1829.	5	—	» 106	» 106 1/8
Insc. au G. L.	6	—	» —	» —
Certific. au d°	6	—	» —	» —
d° à Hambourg	5	—	» —	» —
d° à Londres 1822.	5	—	» —	» —
d° inscript. 1831/83.	5	—	» —	» —
Emprunt de 1840.	4	—	» 88 1/2	» 89 1/2
PRUSSE.				
Oblig. à Londres 1830	4	—	» —	» —
Act. Lot. de 50 Rix	f	—	» —	» —
ESPAGNE.				
Perp. ém. Amsterdam	5	—	» —	» —
d° à Londres	3	—	» —	» —
Passive.	5	—	» —	» —
Dette différée à Paris		—	» —	» —
Deffered		—	» —	» —
Ardouin	5	20	» 19 3/4	» 20 1/4
AUTRICHE.				
Oblig. Goll. & Comp.	4	—	» —	» —
d° métalliques.	5	—	» 107 3/8	» —
d° d°	2½	—	» 58 1/2	» —
NAPLES.				
Certific. à Amsterdam	5	—	» —	» —
d° à Naples	5	—	» —	» —
d° à Londres	5	—	» —	» —
DANEMARCK.				
Obl. à Londres	3	—	» —	» —
ANGLETERRE.				
Cons. Ann.	3	—	» —	» —
FRANCE. Inscr. au G. L.	3	—	» —	» —
POLOGNE. Act. 1835.	f	—	» 158	» —
BRESIL. Cons. Ans.	5	—	» 68 1/4	» —
MEXIQUE. d°	5	—	» —	» —
COLOMBIE. Emp. 1824.	6	—	» —	» —
PÉROU. d° d°	5	—	» —	» —
PORTUGAL.				
Obligations	3	—	» —	» —

BOURSE DE PARIS DU 6 JUIN.

FRANCE.	Int.	Cours du 5 juin.	Cours du 6 juin. Fluctuations.	
Cinq pour cent.		120 [illegible]	de 119 85	à —
Trois pour cent.		81 [illegible]	» 81 90	» —
ESPAGNE.				
Emprunt Ardouin.		20	» 20 1/8	» —
Anc. différée s. int.		2 [illegible]	» —	» —
Nouv. diff. d.		—	» —	» —
Passive.		—	» —	» —
NAPLES.				
Certificats Falconet.		—	» 105 50	» —
PAYS-BAS.				
2½ pour cent.		—	» —	» —
BELGIQUE.				
Dette active.	5	—	» 104	» —
Dito.	3	—	» —	» —
Banque belge.		—	» —	» —
ETATS-UNIS.				
Obl. de la Banque.		—	» —	» —
Ech. cer. 1841 et ex. 1842.		—	» —	» —
(Juillet de 39 et 1840.		—	» —	» —
Ville de New-York, janvier 1841.	5	—	» —	» —
État de New-York, octobre 1840.	5	—	» —	» —
État d'Ohio, janv. 1841.	6	—	» —	» —

BOURSE D'ANVERS DU 7 JUIN.

	Int.	
Métalliques	5	111 1/8
Naples	5	—
Ardouin	5	19 1/8
Dette différée, anc.		—
Dito nouv.		—
Passive.	5	—
Lots de Hesse		25 1/8

Cours après la Bourse (2 heures):

Ardouin 19 A.

Idem, Primes recherchées.

BOURSE DE VIENNE DU 31 MAI.

Métalliques, 5 %	108 1/8	Lots de 1834.	—
Dito, 4 %	100 1/4	Actions de la Banque.	—
Dito 3 %	—		

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes du royaume. On s'abonne au bureau *Vieux Marché-aux-Herbes*, section E., N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. Auguste de Vigny, directeur de correspondance, à Paris, rue des *Filles-St.-Thomas* (*Place de la Bourse*), n° 6, est seul chargé des *Annonces* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.